

Ils font vivre notre village !

Commémoration du 8 mai

C'est sous un beau soleil que la cérémonie pour célébrer la fin de la seconde guerre mondiale s'est tenue au monument aux morts en présence des boissetoises et boissetois et de nos enfants. Après le discours de Madame La Maire, Melle BEDOUSSAC nous a joué à l'accordéon l'hymne national ainsi que d'autres airs comme le chant des partisans. La commémoration s'est terminée par un pot offert par la Mairie devant la salle polyvalente.



Avant-Première pour les Pages Boissetoises !

Le 26 avril au soir, les Pages Boissetoises nous ont offert un spectacle de lectures théâtralisées à la salle polyvalente. Adaptées du livre Porcia Miseria de Toni Benaquista, les lecteurs nous ont emporté dans la France des années 50 avec l'histoire d'une famille italienne immigrée en région parisienne et qui essaie de se construire une nouvelle vie. Sur scène, nous avons pu applaudir la participation de résidents du foyer de vie Saint Nicolas. Vous pourrez également retrouver les Pages Boissetoises les vendredis soir de juillet et d'août. Elles vous proposeront de partager des lectures au jardin Jean-Louis Senilhe (voir le programme).

Fête de l'école

C'est, hélas, sous la pluie qu'a eu lieu cette année, la fête de l'école. Ainsi, le 22 juin après-midi, ce sont tous les enfants

de notre école qui nous ont présenté des chants et des danses préparés avec leurs enseignantes ou seuls. A l'issue de ce spectacle, l'APE avait organisé une kermesse avec plein de jeux, suivie d'un concert rock par le groupe Ze Incredible Noix D'Cajouze. Une bonne façon de fêter la musique ! Les personnes présentes ont pu aussi se restaurer grâce à la présence de 2 foodtrucks installés dans la cour de l'école en raison du temps.

Salon des peintres

Du 22 au 30 juin, s'est tenu le 15^{ème} salon des peintres avec un record pour le nombre d'artistes exposés et le nombre de visiteurs. 2024 a donc été un bon cru ! Comme chaque année, il a commencé le vendredi soir par un vernissage en présence de Dominique Beaudrey, Florian Morelle, Conseiller Départemental et Maire de Maurs, les artistes, les membres de l'association Bogu'Art et des boissetois.

Le dernier jour, le tirage au sort a permis de faire gagner aux visiteurs qui ont participé à la tombola, des œuvres des artistes présents au salon.



L'actualité Boissetoise...

Numéro 15 - 2^{ème} trimestre 2024

Edito

L'été arrive à petits pas avec derrière nous un printemps pluvieux et marqué par des élections législatives anticipées. Ce qui a divisé définitivement notre société. Malgré cela, il est important de rappeler que le service public doit être gage de neutralité, de respect et de laïcité. Il doit surtout s'adapter aux évolutions de notre société.

Il en est de même de notre bien vivre ensemble et, tout le respect que cela doit engendrer. Et aujourd'hui, l'actualité nous montre hélas le contraire avec l'agression ou les menaces dont certains maires ont été victimes dernièrement. Ainsi, la loi du 21 mars 2024 vient renforcer la sécurité et la protection des maires et des élus locaux face à cette hausse inquiétante des violences, et plus particulièrement pour les maires : menace, injure, agression, harcèlement.

C'est, dans ce contexte anxiogène que nos associations vont nous permettre de passer un bel été, avec toutes les fêtes programmées comme avec chaque vendredi les Pages Boissetoises, la soirée Bourriols, la fête de la Saint Roch avec la rainbowrun, le repas de la pétanque... Sans oublier le don du sang le 26 juillet à la salle polyvalente pour lequel nous vous attendons nombreux ! Vous avez également à votre disposition notre piscine municipale qui est ouverte jusqu'au 25 août.

En parallèle, comme vous avez pu le lire dans les brèves, nous avons été retenus pour être lauréat « village d'avenir » 2024. Grâce à cela, nous pourrions entamer des réflexions et poursuivre sur l'attractivité de notre commune avec la Direction Départementale des Territoires. D'ailleurs, un atelier a eu lieu ce mois-ci avec des habitants intéressés par le sujet. Nous espérons que tout ce travail nous permettra d'avoir une vision sur l'avenir de notre belle commune.

Je tiens également à rendre hommage au travail réalisé avec nos enfants de l'école Antonin Malroux qui à nouveau cette année ont reçu une médaille d'or pour la labellisation éco-école. Merci à nos enseignantes et agents municipaux qui les accompagnent.

Enfin, nous aurions aimé, que pendant l'été notre bar puisse réouvrir, mais les démarches légales pour y arriver sont plus longues que prévues ! En tout cas, sachez que la municipalité met tout en œuvre pour pouvoir ouvrir à nouveau notre bar.

Très bel été à toutes et à tous.

Dominique Beaudrey

Brèves

Venue de Stéphane Sautarel

Le 1^{er} juin, nous avons reçu la visite à la Mairie de notre sénateur, Stéphane Sautarel. L'objectif de cette réunion était de faire un point sur l'actualité de notre commune, nos projets et leurs moyens de financement. Monsieur le Sénateur nous a également parlé des sujets débattus au Sénat.



Notre village, lauréat 2024 « Village d'avenir »

Dans le cadre du plan France Ruralités, Boisset est lauréat 2024 « Villages d'avenir ». Ce plan accompagne des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Il facilite le quotidien des élus développeurs de leur commune en les orientant vers les dispositifs et aides de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Poursuite exposition Boisset d'hier et d'aujourd'hui

En raison de son succès, l'exposition photos « Boisset d'hier et d'aujourd'hui » sera visible en Mairie tout au long de l'été. Vous pourrez la découvrir ou la redécouvrir aux heures d'ouverture de la Mairie ou le vendredi après-midi. N'hésitez pas à pousser la porte !

Transport scolaire 2024-2025

Depuis le 13 mai, l'inscription ou le renouvellement de l'inscription en ligne pour les transports scolaires sont disponibles jusqu'au 20 juillet. La Communauté de Communes reste l'interlocuteur privilégié auprès des familles pour fournir tous les renseignements nécessaires. Les familles ne disposant pas d'accès internet ou, rencontrant des difficultés lors de l'inscription en ligne, peuvent contacter France Services : Séverine Authie-Prat au 04.71.46.87.17.

Garder le bourg propre !

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. L'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement les classent au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait de les abandonner sur la voie publique expose à une contravention de 2^e classe. Alors, merci de ramasser les déjections de vos animaux sur la voie publique !

Info+

Tous au compost

La châtaigneraie multiplie les actions pour réduire massivement le poids des ordures ménagères.

- ✓ Simplification du tri & augmentation du nombre de colonnes de tri sur le territoire,
- ✓ Regroupement des colonnes de tri et des bacs d'ordures ménagères,
- ✓ Mise en place d'un numéro vert 0 805 295 555 et une adresse mail spécifique : infodéchets@4c15.fr,
- ✓ Aménagement de 20 sites de compostage partagé et de 22 sites autonome en établissement.

Pour intensifier cette diminution de tonnage des ordures ménagères, les maires de la Châtaigneraie ont décidé de proposer gratuitement un composteur par foyer en contrepartie de la participation à un atelier au compostage. Pour vous inscrire à un atelier et réserver votre composteur, une plateforme dédiée www.compost15.fr est à votre disposition.



Attention, aucune réservation ne sera prise par téléphone. Pour toutes précisions, une adresse : contact@compost15.fr

Label éco-école 2024

Une nouvelle fois, notre école a reçu son label éco-école pour son projet 2023-2024 sur la biodiversité. Mais cette année, ce projet d'éducation au développement durable a été labellisé niveau or. En effet, les membres de l'éco-comité ont trouvé la démarche structurée et s'inscrivant dans le temps. Cette dynamique d'amélioration continue et l'implication des élèves, du corps enseignant, des parents et de la collectivité année après année ont été également salués.

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'école poursuivra son travail sur les thèmes déjà abordés les années précédentes comme l'eau, les énergies renouvelables, l'alimentation, les déchets et naturellement, la biodiversité. Ce travail collectif est important pour nos enfants et nous félicitons l'ensemble des acteurs !

Bulletin municipal trimestriel de la Mairie de Boisset – 350 numéros imprimés par nos soins

Directeur de la publication : Dominique Beaudrey – Ont participé à ce numéro : Lydia Lagarde, Jean-Pierre Lavergne, Pierre Rouquier, Valérie Lefèvre – Crédit photos : Mairie – Hélène Teulade

Horaires : Du lundi au vendredi (8h30-12h00) - Permanence élus, les samedis, de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous

Contacts : tél. 04.71.62.20.97 – email. communeboisset@wanadoo.fr - www.commune-boisset-cantal.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Soutenir les associations...

Si le bon fonctionnement des associations loi 1901 repose pour beaucoup sur l'investissement des bénévoles et sur les cotisations versées par les adhérents, ces structures ont tout de même besoin de sources de financements externes. C'est pourquoi, les associations ont la possibilité de bénéficier de subventions. Mais quelles sont les aides existantes ? Quels organismes doit-on solliciter pour recevoir une aide pour une association ? Comment demander une subvention publique ?

Différentes formes de subvention

Les associations peuvent obtenir des subventions :

- Soit sous forme de somme d'argent versée par l'État ou une collectivité publique (conseil régional, conseil départemental, commune) destinée à aider une association à condition d'en faire la demande.
- Soit en nature, c'est-à-dire que l'association est rémunérée autrement qu'avec de l'argent (en objets, en service ...).



faveur de la culture); Boisset historique (agir en faveur de notre patrimoine); Boisset'on (Théléton); Le bureau du tourisme (Brocante); La chasse; Le club des aînés; Le comité des fêtes; L'escaufeto (danses folkloriques); L'estancade (pétanque); La gym volontaire; l'association du sarrasin et l'ASB (association actuellement en sommeil).

Avant chaque fin d'année, il est demandé aux associations qui souhaitent obtenir une subvention de la commune, de déposer un dossier présentant leur projet pour l'année à venir, leur bilan financier et leur demande de subvention. C'est ensuite, à la Commission Association, d'étudier les demandes et de proposer le montant accordé en fonction de l'enveloppe globale fixée en Conseil Municipal. Une fois, cette répartition faite, elle est présentée en Conseil pour validation.

Outre les subventions numériques, la Mairie met à disposition des associations les espaces communaux (terrain de sport, salle polyvalente, vestiaires...) ou bien encore le temps des agents communaux lorsqu'il y a besoin de soutien logistique comme l'installation de barnums, le nettoyage de la salle polyvalente, l'impression de documents...

Pour orchestrer tout cela et afin d'éviter tout doublon, la Commission Association et l'ensemble des Présidents d'association se réunissent en fin d'année pour bloquer les lieux et les dates des événements qui vous seront proposés l'année suivante. C'est grâce à ce travail commun que vous est proposé tous les ans, un programme d'activités riche. Et ces événements ne pourraient se ternir sans l'implication des bénévoles et votre participation !

Cet été

Comme chaque année, les différentes associations vous proposent des événements comme chaque vendredi en début de soirée, les Pages Boissetoises au Jardin Jean-Louis Senilhe (en fonction du temps). Cela a d'ailleurs débuté le 5 juillet par un spectacle présenté par les enfants de notre école.

Vous retrouverez également la soirée Bourriols le 8 août organisée par le sarrasin, et la fête de la Saint Roch du 16 au 18 août préparée par l'Estancade et le Comité d'Animation. Le programme est à votre disposition sur le site internet de votre commune.



Elles sont octroyées dans un but d'intérêt général comme par exemple l'accès à la culture, le soutien d'un projet scolaire... En revanche, si la subvention dépasse un certain montant, l'association bénéficiaire et l'organisme qui la subventionne doivent conclure une convention. Elle doit également, au-delà d'un certain seuil, tenir des comptes en cas de contrôle.

Ainsi, une subvention peut être attribuée par l'État, les collectivités territoriales, la commune, le département, la région,... De même, toute association déclarée et immatriculée au répertoire Sirene peut demander une subvention pour :

- Réaliser une action ou un projet d'investissement,
- Contribuer au développement d'activités,
- Soutenir le financement global de son activité.

Utiliser une subvention

Lorsque la subvention est utilisée pour une action déterminée, l'association doit fournir à l'organisme qui la subventionne, un compte rendu financier. Ce document doit prouver que les dépenses effectuées sont conformes à l'objet de la subvention. Il doit être transmis dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice.

L'utilisation des subventions attribuées par l'État ou une collectivité territoriale peut faire aussi l'objet de contrôles par l'autorité qui a accordé la subvention ou par les comptables supérieurs du Trésor.

Ces contrôles financiers visent à vérifier que les subventions ont été utilisées pour réaliser l'objectif fixé. La mauvaise utilisation d'une subvention est considérée comme un abus de confiance. Dans ce cas, les dirigeants de l'association risquent jusqu'à 3 ans de prison et 375 000 € d'amende.

Enfin, une association doit établir des comptes annuels si elle reçoit une ou plusieurs subventions en numéraire dont le montant global dépasse 153 000 €.

Et à Boisset...

Aujourd'hui, nous sommes fiers de compter 14 associations au sein de notre village : Les anciens combattants ; l'association des parents d'élèves ; Bogu'art (association en

Propriétaire ou locataire, informez-vous !

Régulièrement, nous vous tenons informés de l'actualité et des services mis à disposition des propriétaires et des locataires. Aujourd'hui, nous vous proposons de découvrir 2 sujets : comment louer en toute sérénité ? et la recrudescence des punaises de lit.

Pour une location privée apaisée !

La Préfecture du Cantal, le Conseil Départemental et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) ont réalisé un guide pratique intitulé « Pour une location privée apaisée ! » pour les propriétaires qui louent ou souhaitent le faire.

Ce document de 4 pages vous présente ce que vous devez faire en tant que propriétaire comme l'état des lieux d'entrée dans le logement, le dépôt de garantie et comment limiter l'impact d'incidents d'impayés. Il aborde aussi la gestion des litiges en cas d'impayé. Vous y retrouvez également des contacts pour vous accompagner dans vos démarches.



- En retour de déplacement, bien vérifier qu'il n'y ait pas de punaises de lit dans ses bagages, et ne pas les poser sur les lits ou fauteuils.
- Bien entretenir son logement, passer régulièrement l'aspirateur et ne pas l'encombrer d'objets inutiles.

En effet, les punaises de lit se multiplient très vite. Dès que leur présence est repérée, il est donc important d'intervenir rapidement, afin d'éviter au maximum l'étendue de l'infestation. Lutter contre les punaises de lit sans recourir à des produits chimiques est indispensable comme par exemple laver le linge infesté à plus de 60°... Si le problème persiste, n'hésitez pas à faire

appel à une entreprise de désinsectisation.

Punaise de lit : quoi faire ?



Devant la recrudescence des signalements de punaises de lit, un groupe de travail constitué de divers partenaires (DDT, ARS, CD, CAF...) et émanant du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), s'est formé dans le Cantal en janvier 2023 afin de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation à l'échelle départementale.

Ce travail a permis d'éditionner

plusieurs documents :

- Une plaquette « Punaises de lit : comment les reconnaître ? » éditée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes,
- Une fiche « infestations par les punaises de lit » du Ministère de la Santé et de la prévention,
- Une fiche « recommandations pour les professionnels en cas de suspicion de punaises de lit chez l'utilisateur » réalisée par la Délégation Départementale du Cantal de l'ARS.

La propreté d'un lieu ne garantit pas à elle seule l'absence de punaises de lit. Chez soi, à l'hôtel ou au retour d'un voyage, des gestes simples permettent de se protéger :

- Ne pas récupérer de literie trouvée dans la rue ou en brocante.
- Nettoyer avec un appareil à chaleur sèche (180°C) les meubles récupérés dans la rue ou achetés en brocante avant de les installer dans son logement.

Un numéro de téléphone et un site pour répondre à toutes les questions et adopter les bons gestes dans la lutte contre les punaises de lit sont à votre disposition : 0806 706 806 et stop-punaises.gov.fr.

L'ensemble des documents cités ci-dessus est à votre disposition en Mairie ou sur le site de votre commune : www.commune-boisset-cantal.fr.

Le secrétariat de mairie est fermé

Du 19 au 25 Août 2024

En cas d'urgence, veuillez contacter les personnes suivantes :

Mme BEAUDREY Dominique (06.37.22.71.01)

Mr ROQUIER Pierre (06.89.98.61.63)

Mr LAVERGNE Jean-Pierre (06 07 27 57 30)



Ouverture de la piscine municipale

Du 1er juillet au 25 août 2024
de 14H30 à 19H30
tous les jours sauf le jeudi.

Votre surveillant de baignade est Terry Hilary
(Il n'y aura pas de cours de natation cette année)

A l'accueil :

En juillet, Louna Merle
En août, Audrey Bedoussac